

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-2025/0078

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Sports
Tél : 04.66.56.11.09.
Réf : YF/BL/2025-18

Objet : Interdiction d'utilisation des stades pelousés de la Communauté Alès Agglomération situés sur les communes de Laval-Pradel, Portes, Cendras et La Grand'Combe du vendredi 14 au dimanche 16 novembre 2025 à 23h

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n°2025/0060 du 30 juillet 2025 relatif à la délégation de signature à M. Patrick CATHELINEAU, directeur général,

Considérant les conditions climatiques actuelles sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération ainsi que les prévisions météorologiques à venir,

Considérant l'état détrempé des stades pelousés gérés par la Communauté Alès Agglomération,

Considérant qu'il convient d'assurer le maintien en état de ces terrains et d'éviter tout risque d'incident ou d'accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les stades pelousés de la Communauté Alès Agglomération situés sur les communes de Laval-Pradel, Portes, Cendras et La Grand'Combe seront fermés du vendredi 14 novembre 2025 à 14h au dimanche 16 novembre 2025 à 23h.

ARTICLE 2 :

Les services de la Communauté Alès Agglomération habilités pourront réduire ou prolonger les dispositions du présent arrêté en fonction de l'évolution des conditions climatiques et de l'état des pelouses.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le 14 NOV. 2025

Pour le président et par délégation
de signature

Le directeur général

Patrick CATHELINEAU

